



ENGAGÉ·ES **POUR** LE SERVICE PUBLIC ET LE CNOUS

Le CSA Commun est une instance constituée des représentant-es de tous les personnels fonctionnaires ou contractuel·es (administratifs, ITRF, ouvriers, assistant-es sociales...): 20 membres titulaires et suppléant-es, présenté-es par des organisations syndicales. Toutes les dispositions internes concernant toutes les catégories de personnel, les services et l'organisation du travail sont soumises au CSA. Les représentant-es siègent également dans une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, la FS-SSCT.

Les élu·es de la FSU, n'accepteront aucune régression et agiront pour que les Crous puissent assurer pleinement leurs missions en recrutant des personnels fonctionnaires en nombre suffisant.

Le 8 décembre 2022, nous élisons nos représentant-es aux comités sociaux d'administration. Nos élu·es défendront vos intérêts durant les quatre prochaines années.

Avec la FSU pour gagner !

POUR !

Vos élu·es FSU continueront :

- à œuvrer **POUR** l'amélioration des conditions d'exercice en toute indépendance vis-à-vis de la direction du Cnous-Crous ;
- à se battre **POUR** que soit mieux reconnu et valorisé le travail de l'ensemble des personnels dans leurs missions ;
- et également **POUR** que les compétences de chacune et chacun soient réellement reconnues de manière juste et impartiale avec des perspectives de progression de carrière.

Les personnels doivent pouvoir retrouver de la sérénité dans l'exercice de leurs métiers.

EMPLOIS

La fonctionnarisation des personnels ouvriers ne s'est pas déroulée comme annoncée dans le protocole signé en 2017 par les organisations syndicales – dont la FSU, le Cnous et le ministère. En effet le nombre de postes proposé aux deux sessions de concours était largement en deçà des besoins. **Nous exigeons donc l'ouverture de nouveaux concours réservés** (3^e vague) pour celles et ceux qui veulent devenir fonctionnaire.

L'ouverture au compte-goutte des concours ITRF pour assurer les missions de base est inacceptable ; les Crous ont recours à des CDD et des CDI non dapoous – des agents non protégés et sous-payés. Nous exigeons l'ouverture, en quantité suffisante, de concours pour les personnels ITRF.

Le Cnous décide de redéployer des emplois (ETP) sans se soucier des besoins réels des Crous qui sont spoliés ; pourtant il faudrait des personnels en nombre suffisant dans chaque Crous. Il faut pour cela créer des emplois pour permettre à ceux-ci d'assurer leurs missions.

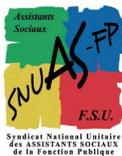
Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec la FSU





F.S.U.



Pas de système éducatif sans nous !

Pour le renforcement du service public social au service des étudiants !

Pour une véritable politique d'accompagnement et d'évolution de carrière des personnels des œuvres et la reconnaissance des missions !

Pour le respect des personnels !

Non à la précarité ! Un emploi stable, c'est fondamental !

Il nous faut gagner des créations d'emplois et mettre fin à la précarité :

- ouverture de concours pour les personnels ouvriers qui veulent devenir fonctionnaire pour atteindre le chiffre annoncé dans le protocole de 2017 ;
- création d'emplois fonctionnaires nécessaires au bon fonctionnement des services.

Ras le bol des bas salaires !

- Revalorisation immédiate des grilles indiciaires des PO-DAPOOUS rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

La quasi-totalité des personnels ouvriers (PO) de l'échelle 3, et, une partie de ceux de l'échelle 4 et 5 ont une grille indiciaire qui reste en dessous du minimum fonction publique, les autres ne sont guère mieux lotis. Nombre de salaires sont inférieurs à ceux pratiqués dans le privé.

Du côté des fonctionnaires, la carrière en catégorie C et le début de carrière en catégorie B sont proches du SMIC. Et pour la catégorie A, le début de carrière est équivalent à 1,06 fois le SMIC.

Nos conditions de travail sont primordiales et doivent être défendues

Après la période covid, l'activité des Crous a repris de façon soutenue ; la restauration est au bord de la saturation, les résidences et les cités affichent complet. Dans les services centraux, il y a de plus en plus de dossiers de bourse à instruire et le suivi comptable et financier est impacté par l'augmentation des fluides et des denrées. Les conditions d'exercice sont de plus en plus difficiles pour les assistants sociaux : postes de secrétariat de service social qui disparaissent, collègues qui se retrouvent submergés par la masse des demandes et par la gestion administrative des dispositifs d'aides financières. **Les conditions de travail et d'accueil des étudiants se détériorent.**

Le ministère doit donner les moyens aux professionnels d'exercer pleinement leurs missions de service public à la hauteur des besoins en créant des postes supplémentaires d'assistants sociaux (en faveur des étudiants et des personnels) et en augmentant de façon significative les aides de droit pour les étudiants.

La FSU et ses syndicats défendent et revendiquent

- **un réexamen des grilles de salaires** des personnels ouvriers pour les aligner sur celles des fonctionnaires ;
- **un réexamen des salaires des contractuel-les** et un accès pour eux à la rémunération indiciaire devant permettre un déroulement de carrière et une progression de la rémunération ;
- **une augmentation de la valeur** du point d'indice à 6€ et un salaire minimum fonction publique fixé à 1850€ nets mensuel ;
- **une revalorisation générale** immédiate de l'ensemble de la grille indiciaire par la distribution additionnelle de 70 points d'indice ;
- **une revalorisation des indemnités** pour corriger toutes les inégalités existantes, les aligner sur les meilleurs taux servis dans la fonction publique avant de gagner leur intégration dans le salaire indiciaire ;
- **un plan massif de requalification** des emplois de C en B et de B en A ;
- **l'indexation** des salaires sur l'inflation ;
- **une négociation annuelle obligatoire** portant sur des thèmes comme les salaires, l'égalité femme/homme... ;
- **le respect des accords** sur le temps de travail pour la filière sociale et de l'autonomie professionnelle nécessaire à l'exercice de ces missions.

VOTEZ FSU !

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec la FSU

